Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2024 Publication : 27/09/2024





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 18 septembre 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 67

Nombre de procurations : 11

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Rémi DETANG
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Jean-François DODET
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Dominique GRIMPRET
Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jean-Claude GIRARD
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Marie-Hélène JUILLARDRANDRIAN
Madame Christine MARTIN

Madame Christine MARTIN
Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Céline TONOT
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Guillaume RUET

Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM

Monsieur Laurent GOBET Madame Dominique MARTIN-GENDRE Madame Karine HUON-SAVINA Monsieur Nicolas SCHOUTITH Madame Ludmila MONTEIRO Monsieur Jean-Michel VERPILLOT Monsieur Jean-Philippe MOREL Madame Kildine BATAILLE Madame Stéphanie VACHEROT Monsieur Marien LOVICHI Monsieur Christophe BERTHIER Monsieur Georges MEZUI Monsieur Massar N'DIAYE Monsieur Jean-François COURGEY Monsieur Emmanuel BICHOT Monsieur Stéphane CHEVALIER Madame Céline RENAUD Monsieur Laurent BOURGUIGNAT Monsieur Bruno DAVID Madame Laurence GERBET

Madame Laurence GERBET Madame Claire VUILLEMIN Madame Stéphanie MODDE Monsieur Olivier MULLER Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur David HAEGY
Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Catherine VICTOR
Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean DUBUET
Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Didier RELOT
Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Catherine GOZZI
Monsieur Philippe SCHMITT

Madame Catherine GOZZI
Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Delphine BLAYA

Membres absents :

Monsieur Thierry FALCONNET
Madame Brigitte POPARD
Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Céline RABUT
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH Monsieur Frédéric GOULIER pouvoir à Monsieur Jean-François DODET Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CAMBILLARD Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

DM20240926 22 N°22 - 1/3

OBJET: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES Convention de partenariat entre Dijon métropole, Dijon Bourgogne Invest et l'Urssaf

Le projet métropolitain 2022 – 2030 affiche le développement économique comme une priorité sur laquelle la métropole doit s'engager et assumer son rôle de chef de file. En synergie avec ses partenaires, Dijon Métropole œuvre pour accompagner la croissance économique locale et favoriser notamment la création d'emplois sur le territoire. Cette politique d'attractivité menée depuis plusieurs années maintenant repose par exemple sur la création de conditions favorables à l'accueil d'entreprises ou encore sur la structuration des filières d'excellence (santé, numérique, agroalimentaire).

Pour autant, dans l'objectif de guider et évaluer l'action publique, la connaissance et le suivi de l'activité économique apparaît comme essentielle. Dijon Métropole, en partenariat avec Dijon Bourgogne Invest, s'est rapproché depuis plusieurs années de l'URSSAF pour produire des données statistiques sur l'emploi salarié privé à l'échelle infracommunale et son évolution sur le territoire métropolitain.

Ce travail partenarial entre Dijon Métropole, Dijon Bourgogne Invest et l'URSSAF a conduit à mener une expérimentation novatrice sur le plan national à partir de la géolocalisation des données de l'emploi extraites des cotisations collectées par l'URSSAF auprès des établissements présents sur la métropole. Ce rapprochement permettra d'aboutir à la mise en œuvre d'un outil dynamique qui viendra alimenter et consolider les connaissances sur l'emploi au sein de la métropole.

A ce titre, les 3 parties ont décidé de renforcer leur coopération et formaliser ce travail dans le cadre d'une convention de partenariat (dont le projet est annexé à la présente délibération) ; l'URSSAF mettant à disposition ses données et Dijon Métropole et son agence de développement, ses connaissances et analyses du territoire.

Ce travail permettra notamment pour Dijon Métropole :

- d'évaluer le volume d'emploi sur des zones fines du territoire ou par secteur d'activités,
- d'objectiver les évolutions structurelles et conjoncturelles de l'emploi dans la métropole.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuve**r le projet de convention entre l'URSSAF, Dijon Bourgogne Invest et Dijon Métropole annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et tout acte nécessaire à la bonne exécution de ce dossier.

SCRUTIN POUR: 78 ABSTENTION: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 11 PROCURATION(S)

DM20240926 22 N°22 - 2/3

DM20240926_22 N°22 - 3/3